



PROCÈS-VERBAL

PRÉSENCES ET ABSENCES :

| | | | | | |
|---|---|--|---|--------------------------------------|---|
| TREMBLAY, VALÉRIE (DIRECTION) | P | LACROIX, KARINE (PARENT NDR) | P | FAUCHER, VERONIQUE (PARENT – NDR) | P |
| JONATHAN ALARIE (PRÉSIDENT – NDR) | P | LAUZON, VÉRONIQUE (TES – NDA) | P | GAGNON, JULIE (PARENT – NDR) | P |
| MICKAËL HARDY (PARENT – NDR) | P | MERCIER, VÉRONIK (SERVICE DE GARDE – NDR) | P | LEDUC-SÉGUIN, ANNE (SUBSTITUT) | A |
| CROTEAU, CHANTAL (ENSEIGNANTE - NDR) | P | MARIE-ÈVE BRIÈRE (ENSEIGNANTE – NDA) | A | CINDY PICARD (SUBSTITUT) | A |
| ANDRÉANNE HULL (ENSEIGNANTE NDR) | A | | | | |

1. Ouverture et mot de bienvenue

1.1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

Ouverture de l'assemblée à 18h36.

1.2 Présentation des membres

Chaque membre se présente. Nous avons de nouvelles personnes et nous sommes très heureux de leur implication au conseil d'établissement. Messieurs Jonathan Allarie et Mickael Hardy sont des nouveaux membres. Marie-Ève Brière est également une nouvelle membre. Bienvenue à tous !

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction demande si nous pouvons écouter la demande de notre invitée Madame Lee-Ann Szabakai, avant les élections, puisqu'elle est présente à la séance. Quelques points sont également ajoutés au varia.

| | |
|----------------------|----------------------------|
| Il est PROPOSÉ PAR | Chantal Croteau |
| APPUYÉ par | Mickaël Hardy |
| RÉSOLU à l'unanimité | D'adopter l'ordre du jour. |

Résolution 24-09-19-05

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2024

Correction à apporter au point 4.2 (15h35 et non 17h35).

| | |
|----------------------|--|
| Il est PROPOSÉ PAR | Jonathan Alarie |
| APPUYÉ par | Véronic Lauzon |
| RÉSOLU à l'unanimité | D'adopter le procès-verbal en apportant les corrections. |

Résolution 24-09-19-06

Point 3.3 déplacé afin d'écouter notre invitée présente à la séance.

3.3 Activité « spéciale »

Madame Lee-Ann Szabadkai est éducatrice au service de garde de Vassan. Elle est également aide-classe et maman de 3 filles dont 2 qui fréquentent l'école NDA. Elle propose une activité originale, inusitée pour les enfants du milieu. Elle souhaite organiser lors d'une journée pédagogique, un cours de tir à l'arc avec Yves Langlois, instructeur de tir à l'arc et conducteur de chien de sang en Abitibi-Témiscamingue. Il serait accompagné de son chien Éclipse. Cette activité serait offerte aux 7 ans et plus. Les enfants intéressés pourraient à tour de rôle essayer de tirer quelques flèches sur une cible, à l'extérieur dans la cour de l'école, face au champ derrière. Évidemment, sous la supervision et à la suite des instructions de base données par Yves Langlois.

En 2^e partie d'atelier, Yves nous fera une présentation sur son travail de conducteur de chien de sang, nous partagera des histoires de récupération de gibier et nous fera une démonstration des talents de son chien pisteur.

Lorsque Madame Szabadkai termine sa présentation, plusieurs membres souhaitent lui poser des questions. Elle nous assure qu'elle connaît bien les besoins de Vassan. Elle souhaite sensibiliser les futurs citoyens aux bonnes pratiques tout en respectant son environnement.

La direction remercie Madame Szabadkai et l'invite à quitter la rencontre, afin que les membres décident s'ils acceptent cette proposition.

Les membres sont mitigés, puisqu'il s'agit vraiment d'une très belle proposition qui correspond aux besoins réels du milieu. L'utilisation de l'arc suscite des questions, car depuis septembre 2008, La nouvelle loi québécoise sur les armes à feu est entrée en vigueur. Il s'agit de la loi Anastasia. Les armes sont interdites dans les établissements publics, y compris les imitations d'armes ou jouets. Elles ne sont pas acceptées, et ce, même lors de la journée de l'Halloween.

Il y a également les assurances à valider si l'instructeur a une assurance en cas d'accident et si le CSSOB accepte ce genre d'activité. La direction mentionne qu'elle fera les demandes nécessaires auprès de la secrétaire générale du CSSOB.

Aucune réponse pour le moment. En attente de validations.

Retour à l'ouverture et aux élections

1.5 Intervention du public

Aucun public.

2. Ouverture (suite)

2.1 Adoption des règles d'élection

La direction explique les procédures pour les élections.

| | |
|----------------------|--|
| Il est PROPOSÉ PAR | Véronique Faucher |
| APPUYÉ par | Véronik Mercier |
| RÉSOLU à l'unanimité | D'adopter les règles pour les élections des membres. |

Résolution 24-09-19-07

2.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

La direction se propose comme présidente d'élection et avant de nommer un scrutateur, Madame Tremblay demande s'il y a des propositions de candidature pour le poste de présidence. Madame Faucher propose Madame Lacroix, mais celle-ci refuse car elle aimerait acquérir encore de l'expérience au sein du conseil d'établissement. Monsieur Alarie se propose.

| | |
|----------------------|---|
| Il est PROPOSÉ PAR | Véronique Faucher |
| APPUYÉ par | Julie Gagnon |
| RÉSOLU à l'unanimité | Nomination d'un président et d'un scrutateur. |

Résolution 24-09-19-08

2.3 Élection de la présidence

Une seule candidature pour le mandat de présidence, donc Monsieur Alarie obtient le titre de président du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025. Félicitations !

| | |
|----------------------|---|
| Il est PROPOSÉ PAR | Karine Lacroix |
| APPUYÉ par | Mickaël Hardy |
| RÉSOLU à l'unanimité | Monsieur Jonathan Alarie est nommé président. |

Résolution 24-09-19-09

2.4 Élection de la vice-présidence

Véronique Faucher accepte de poursuivre son mandat de vice-présidence. Julie Gagnon accepte de poursuivre son mandat de représentant au comité de parents.

| | |
|----------------------|---|
| Il est PROPOSÉ PAR | Mickaël Hardy |
| APPUYÉ par | Chantal Croteau |
| RÉSOLU à l'unanimité | Véronique Faucher est nommée vice-présidente. |

Résolution 24-09-19-10

2.5 Mot du président

Monsieur le président est très fier de se joindre à nous et d'obtenir le poste de présidence. Il souhaitait s'impliquer depuis longtemps au conseil d'établissement. Il est confiant de son nouveau rôle, car il mentionne sa participation dans de nombreux comités. Il connaît également le milieu scolaire, puisque sa conjointe est enseignante dans un établissement scolaire du CSSOB. Ses nombreux atouts, dont sa carrière professionnelle aux services d'incendie de la ville de Val-d'Or seront des atouts pour le conseil d'établissement.

2.6 Candidature pour les membres de la communauté

Plusieurs suggestions sont mentionnées. Martin Lavoie, Brigitte Larouche et Roch Riendeau. Julie Gagnon propose de contacter Monsieur Riendeau.

2.7 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement

Les rencontres seront à 18 h 30 et en formule hybride afin de permettre aux membres qui ne peuvent pas se déplacer d'assister à la réunion.

- 29 octobre 2024
- 12 décembre 2024
- 28 janvier 2025
- 11 mars 2025
- 22 avril 2025
- 22 mai 2025
- 10 juin 2025

3. Points à approuver

3.1 Rapport annuel (LIP art. 82)

La direction présente le compte-rendu du rapport annuel et elle mentionne sa grande fierté pour certaines statistiques. En octobre 2023, le pourcentage de bien-être et de sécurité dans les établissements était de 69,23 % (pour le personnel scolaire NDR) et 77 % (pour les élèves de NDA).

Toutefois, en juin 2024, le sondage affichait 100 % du personnel scolaire et 100 % des élèves. Une remontée fulgurante grâce à l'implication des membres et la mise en place de nombreuses activités pour développer le sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école.

| | |
|----------------------|-----------------|
| Il est PROPOSÉ PAR | Véronic Lauzon |
| APPUYÉ par | Jonathan Alarie |
| RÉSOLU à l'unanimité | Rapport annuel |

Résolution 24-09-19-11

3.2 Activités scolaires (LIP art. 87) de l'année scolaire 24-25

La direction présente le document tant recherché qui propose une panoplie d'activités possibles durant l'année scolaire. Il y a près de 40 suggestions. Il sera ainsi plus facile pour l'équipe école de planifier leurs sorties scolaires.

NOUVEAU : Les membres du conseil d'établissement exigent que la titulaire ou l'éducatrice du SDG avise les parents lorsqu'elle quitte l'établissement avec ses élèves. Donc, dès que le/la responsable d'un groupe quitte la cour d'école (patinoire, parc ou forêt) et ne nécessite aucun transport scolaire. Il s'agit d'une question de sécurité. Nous souhaitons également éviter qu'un parent se présente à l'école pour voir son enfant, mais que celui-ci demeure introuvable, car la responsable a décidé d'une sortie « improvisée ».

| | |
|----------------------|---------------------------|
| Il est PROPOSÉ PAR | Karine Lacroix |
| APPUYÉ par | Julie Gagnon |
| RÉSOLU à l'unanimité | Activités scolaires 24-25 |

Résolution 24-09-19-12

3.3 Activité « spéciale »

Point devancé avant les élections.

3.4 Budget du CÉ (frais de déplacement et gardiennage) (LIP art. 66)

Une longue discussion est de mise afin de déterminer le montant alloué pour les frais de gardiennage. Le taux sera de 7,50 \$ de l'heure. Les frais de déplacement seront ceux déterminés par le CSSOB, soit de 0,53 \$ le km. Il est important de déclarer vos frais en 2 temps précis.

- AVANT le 20 décembre pour les frais de septembre à décembre.
- AVANT le 1^{er} juin pour les frais de janvier à mai.

| | |
|----------------------|---|
| Il est PROPOSÉ PAR | Julie Gagnon |
| APPUYÉ par | Véronique Faucher |
| RÉSOLU à l'unanimité | Frais de déplacement et de gardiennage. |

Résolution 24-09-19-13

4. Adopter

4.1 Éducation à la sexualité

La direction propose les contenus qui seront obligatoirement enseignés aux élèves. Une professionnelle du CSSOB accompagnera tous les titulaires lors des présentations en classe. Une lettre explicative ainsi qu'un résumé des thèmes seront envoyés aux parents.

5. Appuyer

5.1 Formation pour les membres du CÉ (LIP art. 53)

La direction présente le site du gouvernement ainsi que les différentes capsules obligatoires pour les membres du conseil d'établissement. Chaque membre est responsable de visionner ou lire les informations.

Capsules : [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

[Cahier aux membres et à la direction d'établissement \(quebec.ca\)](#)

6. Points consultation

6.1 Grille matières/art dramatique (elle fut approuvée majoritairement)

Un simple retour de la direction pour rassurer les membres que les enfants de NDA ne seront pas seulement en activité physique ou bricolage, car pour le respect du programme en art dramatique des compétences seront évaluées. Une longue discussion, malgré la décision irréversible de la grille-matière s'ensuit.

Les membres trouvent cette décision très malheureuse. Le local de Vassan propose une multitude d'instruments de musique et pour le moment tout ce matériel est inutilisé. Un accompagnement auprès du titulaire aurait pu s'organiser. Plusieurs suggestions sont mentionnées à la direction. Les membres précisent qu'ils comprennent cette décision (puisque le poste était vacant la veille de la rentrée). Il faudra toutefois se questionner pour la prochaine année.

7. Vécu école

7.1 Mot du représentant au comité de parents

Aucune rencontre.

7.2 Mot de la technicienne en service de garde

Le refus des élèves de 5^e et 6^e année n'est pas la solution souhaitée. Ce fut une décision très difficile à prendre afin d'aviser le plus rapidement les parents visés de cette coupure de service à NDR. La problématique est le manque de personnel. La technicienne Véronik Mercier recherche encore des personnes intéressées, car elle espère offrir à nouveau ce service aux enfants du 3^e cycle.

L'ajout d'heures « aide-classe » au personnel du service de garde fut grandement apprécié, car sans cette mesure supplémentaire du gouvernement, le manque de personnel serait encore plus grand. Grâce à cette subvention, la technicienne a proposé des horaires « sans coupure » aux éducatrices. Idéalement, le gouvernement demande des heures en continue. Donc, si l'éducatrice fait l'ouverture au service de garde, elle doit compléter son horaire avec de l'aide en classe en AM, puis terminer sa journée après le dîner du service de garde. Il était donc difficile de concevoir les horaires avec ces critères. De plus, une aide-classe a un nombre d'heure minimale à effectuer, et ce, dans une même classe.

Une fois les horaires terminées, la technicienne est très heureuse du résultat et remercie l'équipe enseignante de leur accueil envers ce nouveau personnel.

7.3 Mot des enseignantes

Une très belle rentrée scolaire avec le diner familial et les jeux pour les enfants. Cette journée fut grandement appréciée de tous (membres du personnel, élèves et parents).

Chantal Croteau précise sa reconnaissance pour le nouveau personnel (aide-classe) désormais dans nos milieux. Leur soutien est indéniable. Elles rendent le quotidien des enseignantes plus « réaliste ». Les aide-classe assurent le bon fonctionnement et la sécurité des élèves. Elles peuvent également aider l'enseignante avec la préparation de son matériel. Madame Croteau est émue de constater toute cette aide. Elle mentionne que ces journées sont désormais allégées, grâce à ce soutien. Elle a le temps d'appeler un parent, ou aider davantage un élève en classe. Bref, une mesure du gouvernement gagnante.

Il faut toutefois ajouter qu'une période d'adaptation fut nécessaire, car nous avons accueillis plusieurs nouvelles employées, qui en majorité, sont des mamans de l'école, qui pour certaines, effectuent un retour au travail depuis une longue absence chez un employeur. La direction et la technicienne du service de garde ont fait des ajustements et des rencontres avec l'équipe pour faciliter la compréhension de chacun des rôles. Le « NOUS » est bien présent entre le personnel de soutien et enseignant.

L'enseignante de musique avait invité tous les parents pour souligner la journée de la culture. L'évènement était prévu dans la cour d'école et elle avait planifié la visite

d'un drone pour filmer nos chanteurs. Toutefois, la présence des parents fut annulée en raison de la pluie. Le rassemblement fut maintenu avec tous les élèves, mais au gymnase. Madame Andréanne Hull est très fière du résultat et apprécie l'implication du personnel pour cette belle journée.

7.4 Mot de la direction

Visite de la SQ dans nos écoles afin de sensibiliser tous les élèves à la sécurité routière.

Véronique Gilbert débutera son nouveau rôle de gestionnaire en administration le 30 septembre.

La direction mentionne sa grande surprise après avoir déposé son projet éducatif, puisque généralement, ce genre de document n'est pas lu et peu de rétroactions sont énumérés à la direction. Toutefois, durant sa rencontre avec le DG, Monsieur Jean-François Pressé, celui-ci lui a mentionné que le projet éducatif était un véritable coup de cœur. Le CSSOB a créé un comité d'approbation des projets éducatifs, composé de Jean Dénomme, Johanne Fournier, Jean-François Pressé et Marny Bell. Nous avons reçu de très beaux commentaires pour notre projet éducatif. Notre membre du conseil d'établissement A souhaité faire une mention de félicitations pour l'équipe.

Mention de félicitations

Pour faire suite à la rétroaction du rapport annuel 2023-2024 notamment le travail effectué afin d'évaluer le contexte social dans lequel évolue distinctivement chaque école, le conseil d'établissement désire féliciter la direction et l'ensemble de l'équipe-école pour leur travail remarquable.

8. Varia

8.1

8.2

9. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21 h 14.

| | |
|----------------------|--------------------------|
| Il est PROPOSÉ PAR | Mickaël Hardy |
| APPUYÉ par | Karine Lacroix |
| RÉSOLU à l'unanimité | La levée de l'assemblée. |

Résolution 24-09-19-14

Président :

Directrice :



Remettre votre brouillon ou une copie électronique à Kathleen Jacob le plus tôt possible par courriel : jacob.kathleen@cssob.gouv.qc.ca Merci!